

Béthune, le 13 octobre 2015

## Déclaration intersyndicale Réforme du statut des logements de service

Monsieur le Directeur général,

Des réunions de concertation sont programmées à votre demande dans les directions territoriales afin de discuter des conditions d'attribution des logements de service. Il s'agit notamment de définir des logements qui garderont le bénéfice de la Nécessité absolue de service et ceux qui évolueront vers le statut de COP-A (barème France domaine minoré à 50%).

Loin de nous d'avoir la volonté de préempter sur les concertations locales, mais comme nous l'avons toujours demandé depuis maintenant deux ans, nous souhaitons qu'au préalable, un certain nombre de garanties soient apportées et que le cadrage national soit défini au bon niveau.

C'est uniquement sur cette base que les discussions locales pourront avoir lieu.

A ce stade, alors que nous relançons sans cesse la direction dans les instances nationales, mais également au sein du ministère, nous n'avons aucun élément fourni :

- Garantie formalisée sur le 0 € d'impact pour le personnel actuellement logé ;
- Méthode envisagée pour y parvenir et le garantir ;
- Barème fixé par France Domaine ;
- Calendrier et méthode de mise en œuvre pour les futures attributions de logement ;
- Renégociation des barèmes de l'astreinte ;

Le sentiment, partagé par beaucoup d'agents, est que la direction souhaite passer par la petite porte en les mettant au pied du mur.

Il ne s'agira pas de faire une réunion de dernière minute pour nous annoncer que tout est mis en place et qu'il n'y a plus de marge à la concertation et la négociation, comme cela a pu se faire à la réunion du 10 juillet au sein du ministère sur les logements de fonction, autre que VNF. D'ailleurs à ce titre, vous n'êtes pas sans savoir qu'une réunion est programmée avec le ministère le 03 novembre 2015, pour évoquer notamment la mise en œuvre de la réforme des logements.

**Dans l'attente de la fin (et du début) des négociations nationales, nous vous informons que nous ne participerons pas, ainsi que nos militants, aux réunions en DT qui traiteront des règles d'occupation des logements ou aux autres sujets s'y rapportant. Nous siégerons dans les commissions d'attribution des maisons de service mais si la direction tente d'aborder ces points nous quitterons la réunion séance tenante.**

Si vous n'en avez pas conscience, nous vous informons que l'inquiétude va grandissante chez les personnels actuellement logés. La colère gronde et monte, à juste titre.

Comment accepter à presque deux mois de l'échéance, de ne pas savoir si, du jour au lendemain, les agents ne risquent pas de devoir choisir, entre payer une somme incertaine pour conserver le bénéfice du logement ou en chercher un nouveau ?

Comment entendre, comme cela a été dit, à la dernière réunion du CHSCT Central, que les agents auront un mois pour accepter les nouvelles conditions ou deux mois supplémentaires pour se trouver un nouveau logement ?

Comment admettre que le ministère et la direction ont, il y a déjà plusieurs mois suite à nos interpellations, donné la garantie qu'il y aurait zéro euro d'impact pour les personnels actuellement logés en NAS/ US/ COT/ COP et qu'à ce stade les « prometteurs sont partis » et les « faiseurs » dans l'incapacité de nous dire comment ?

Enfin, comment accepter de la direction, qu'elle engage sa parole sur le point ci-dessus et qu'elle se refuse d'adresser un courrier nominatif aux agents logés pour, dès maintenant, leur confirmer cet engagement ? Le fait qu'elle s'y refuse laisse à penser que si les écrits restent, la parole, elle, s'envole.

Il est urgent de progresser sur ce sujet, il est primordial de clarifier la situation pour le personnel actuellement logé et nous espérons que la réunion DS/DG à venir et celle avec le ministère seront constructives.

**Dans le cas contraire, chacun devra prendre ses responsabilités et nous mettrons tout en œuvre pour que les agents puissent défendre leurs droits.**

**L'intersyndicale CFDT et Force ouvrière  
des Voies navigables de France.**